



FNARS

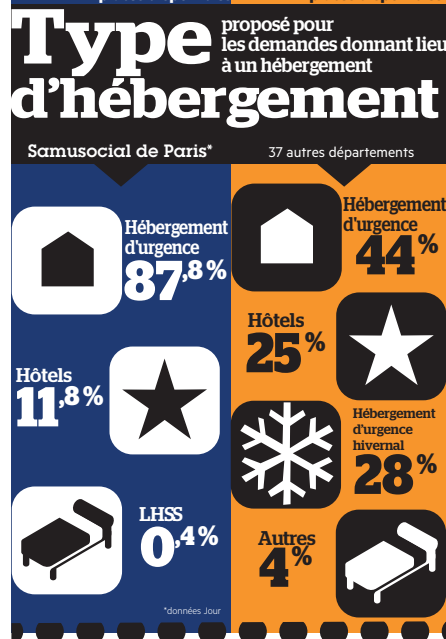
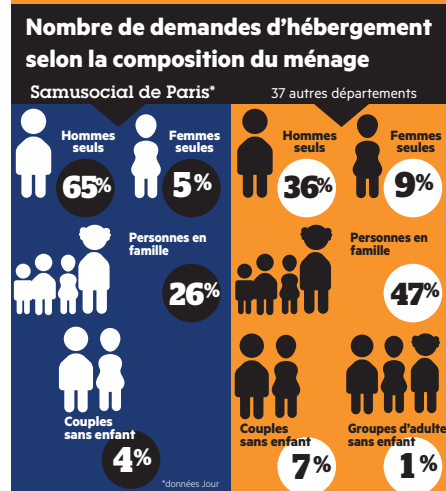
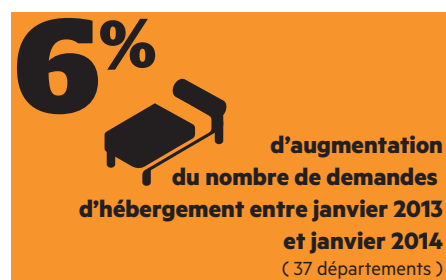
agir pour la solidarité

Baromètre 115

Janvier 2014



Synthèse



À deux mois de la fin de la période hivernale, les résultats du baromètre de janvier 2014 dressent une nouvelle fois des constats inquiétants. En plein hiver, alors que les capacités d'hébergement ont été renforcées sur les territoires, 58 % des demandes d'hébergement ne donnent toujours pas lieu à un hébergement sur les 37 départements de l'échantillon, et 41 % à Paris. Malgré le renforcement du dispositif d'urgence, le constat reste inchangé : le droit à l'hébergement demeure inefficace faute de solutions suffisantes et adaptées aux besoins des publics. Le chemin à parcourir reste long pour offrir des solutions d'hébergement aux personnes qui le sollicitent, toute l'année.

Une mise à l'abri temporaire

Dans les 37 départements et à Paris, les places ont été renforcées pour offrir des solutions temporaires aux personnes. L'augmentation du nombre d'attributions constatée entre novembre et décembre 2013 se poursuit en janvier 2014. Ainsi, 42 % des demandes d'hébergement ont donné lieu à une attribution de place contre 39 % le mois précédent dans les 37 départements ; et 59 % en janvier à Paris. Cette légère amélioration de la prise en charge fait suite à la mobilisation renforcée en janvier 2014 de places en structures temporaires (+ 36 %), et de nuitées hôtelières (+12 %).

Sur les 37 départements, ces solutions supplémentaires (+13 %) ont permis d'héberger plus de personnes en janvier. Ainsi, parmi les 16 424 personnes qui ont sollicité le 115, 5 027 ont pu être systématiquement hébergées (contre 4 921 en décembre soit 2 % d'amélioration). Le nombre de personnes jamais hébergées a également baissé (- 2,4 %). Il demeure cependant trop important : 7 020 personnes se sont vues opposer un refus à chacune de leur demande.

L'ouverture des places hivernales ne s'est pas faite dans tous les départements, la logique du thermomètre demeure avec un niveau de mobilisation des places hivernales qui dépend toujours de la dégradation des températures.

Adapter structurellement l'offre aux besoins des publics

Régulée par le thermomètre, l'offre d'hébergement d'urgence s'adapte plus aux conditions climatiques qu'aux besoins des personnes. Les demandes d'hébergement ont

progressé de 4 % entre décembre et janvier, alors que le nombre de personnes qui sollicite le 115 est stable. Les chiffres du baromètre montrent que l'organisation du dispositif alimente les portes tournantes de l'urgence. Une partie de l'augmentation de l'activité du 115 est due à une répétition des demandes par les personnes. Le défaut de solutions proposées aux personnes et/ou la durée courte des séjours qui leur sont attribués génèrent des demandes multiples : l'organisation du dispositif oblige les personnes à réitérer plusieurs fois leur demande, dans l'espoir de trouver une réponse.

Parmi les demandes d'hébergement, les demandes des familles restent les plus nombreuses, cependant, ce sont les demandes des personnes isolées qui augmentent le plus en janvier (+ 8 %). Les demandes des femmes seules ont augmenté de 11 % sur les 37 départements, et de 24 % sur Paris. Les demandes des femmes seules sont plus nombreuses en hiver, lorsque les capacités du parc sont renforcées et permettent un hébergement. Ainsi en janvier, l'ouverture des places temporaires a permis d'héberger un tiers des femmes seules ayant fait une demande d'hébergement.

À la faiblesse des réponses apportées, s'ajoutent l'inadaptation des réponses et l'incapacité du dispositif d'hébergement à favoriser l'accès à des solutions durables pour les personnes à la rue. 72 % de celles qui ont appelé le 115 en janvier 2014 (ou pour lesquelles un appel a été passé) étaient ainsi déjà connues par le dispositif d'urgence. Dans la majorité des cas, les solutions d'hébergement proposées le sont pour une courte durée. La plupart des départements applique en effet l'alternance de l'aide pour répondre à un plus grand nombre de demandes : une solution d'hébergement est proposée pour une, deux ou trois nuits seulement – généralement sans évaluation sociale - puis les personnes sont remises à la rue, les obligeant à recomposer le 115. Le principe de continuité de l'accueil n'est donc toujours pas effectif. Le dispositif maintient encore les personnes dans un système de "portes tournantes", en ne leur offrant qu'une mise à l'abri ponctuelle. Il ne leur offre pas un lieu où elles puissent se poser, mettre fin à des logiques de ruptures, pour envisager une solution plus pérenne et adaptée à leur situation et leur permettre ainsi de sortir de la rue.

Méthodologie du baromètre

Le baromètre 115, réalisé par la FNARS, suit l'évolution des demandes d'hébergement d'urgence et les réponses qui leur sont apportées le jour même. Il fournit ainsi des indicateurs objectifs de mesure de l'efficacité de la prise en charge des personnes par le dispositif d'hébergement.

Période analysée

Depuis décembre 2013, les baromètres mensuels analysent les données du mois complet, et non plus des périodes de 28 jours comme précédemment. Le baromètre de janvier 2014 étudie donc les données du 01/01/2014 au 31/01/2014.

Echantillon d'observation

Les données statistiques sont issues de 37 départements qui saisissent régulièrement l'activité 115 via le logiciel ProGdis 115/SIAO, soit : Aisne, Alpes-Maritimes, Ardennes, Bouches-du-Rhône, Calvados, Charente, Côtes-d'Armor, Dordogne, Doubs, Drôme, Finistère, Hérault, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Jura, Loire, Loire-Atlantique, Marne, Mayenne, Morbihan, Nièvre, Orne, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Haute-Savoie, Yvelines, Vendée, Vienne, Vosges, Val-d'Oise, Guadeloupe.

Depuis la rentrée 2013, le baromètre présente également les données d'activité du 115 de Paris afin de mettre en exergue les différences et les similitudes avec les 37 autres départements.

Définition des variables observées et mode de comptabilisation

Les données présentées dans ce rapport sont relatives aux personnes. On comptabilise toutes les personnes d'un ménage (adultes + enfants). Une ou plusieurs personnes peuvent être rattachées à un même ménage et l'association de plusieurs personnes a un impact sur l'adéquation de la réponse qui est faite par le 115 à la demande émise par la ou les personnes (demande individuelle ou demande collective).

Les compositions du ménage analysées sont : hommes seuls, femmes seules, personnes en famille (couples avec enfant(s) + familles monoparentales), couples sans enfant, groupes d'adultes sans enfant, mineurs isolés ou en groupe.

Tous les appels au 115 identifiés comme des « appels concernant un ménage » donnent lieu à la création d'une demande (demande de prestation ou d'hébergement). Toute demande fait l'objet d'une réponse : place attribuée, non-attribution d'une place, demande en attente de traitement au cours des 24h.

Le baromètre analyse uniquement les demandes et réponses du jour J sur le mois. Ainsi, lorsqu'une personne bénéficie de plusieurs nuits attribuées par le 115, les reports de ces nuits ne sont pas comptabilisés en tant que demande ni en tant que réponse. De plus, les personnes qui se maintiennent dans le dispositif d'urgence, en vertu du principe de continuité, et qui n'ont pas besoin de rappeler le 115, ne sont pas comptabilisées. Les statistiques présentées par le baromètre analysent ainsi les flux, les nouvelles demandes adressées chaque jour au 115, afin de rendre compte de l'activité en termes quantitatifs et qualitatifs. Les statistiques ne rendent pas compte de l'occupation des places.

Présentation du Samusocial de Paris

Le Groupement d'Intérêt Public **Samusocial de Paris** assure, entre autres, la gestion du 115 de Paris dont l'une des spécificités tient en ce que les limites administratives de la ville sont aussi celles du département.

Comme tous les autres 115 de France, il met en œuvre les cinq missions pour lesquelles le numéro national départementalisé a été créé : écoute, évaluation, information, orientation et hébergement. Via son activité 24h/24 tous les jours de l'année, le 115 de Paris doit apporter une réponse immédiate aux personnes qui appellent.

Pour ce faire, les équipes sont organisées en trois pôles afin d'optimiser le traitement des demandes et assurer la meilleure accessibilité possible du numéro :

- le « Pôle Généraliste » traite en priorité les appels des personnes seules ou en couple sans enfant ;
- le « Pôle Famille » s'occupe des familles avec enfant(s) mineur(s) et des femmes enceintes de plus de trois mois ;
- le « Pôle Infirmier » gère les demandes de Lits Halte Soins Santé (LHSS).

Cette activité ininterrompue lui donne aussi un rôle primordial de veille sociale et d'alerte des pouvoirs publics sur la situation des personnes en grande précarité. Afin de donner l'image la plus précise possible de l'activité mensuelle du 115 de Paris, les données fournies pour le baromètre sont scindées en deux groupes : les données dites de flux, qui agrègent les réponses apportées aux appels pris chaque jour ; et les données dites de volume où l'on retrouve l'ensemble des nuitées que le 115 de Paris gère quotidiennement.

Les demandes au 115

En janvier 2014, **78 247 demandes** ont été faites au 115, dans les 37 départements de l'échantillon du baromètre. Cela représente **17 676 personnes** qui ont appelé le numéro d'urgence au moins une fois dans le mois. Pour 92 % de ces demandes, il s'agissait d'une demande d'hébergement.

On constate une augmentation de 5% des demandes totales par rapport à décembre 2013, avec une hausse tant des demandes d'hébergement que de prestations.

NOMBRE DE DEMANDES FAITES AU 115

| | Janvier 2013 | Décembre 2013 | Janvier 2014 |
|---|--------------|---------------|---------------|
| Nombre de demandes | 74 109 | 74 359 | 78 247 |
| <i>dont nb de demandes de prestation</i> | 6 720 | 5 458 | 6 503 |
| <i>dont nb de demandes d'hébergement</i> | 67 389 | 68 901 | 71 744 |
| Nombre de personnes ayant fait un demande d'hébergement | 16 976 | 16 617 | 16 424 |

Des demandes de prestations en hausse cet hiver

Les demandes de prestations, qui représentent seulement 8% des demandes totales, sont en augmentation -avec 19% de demandes supplémentaires par rapport à décembre. Elles correspondent aux demandes d'information et d'orientation relatives à la vie quotidienne et aux besoins fondamentaux : aides alimentaires, douches, soins, duvets, transports... Si elles sont relativement faibles au niveau national, les demandes de prestations peuvent représenter une part significative de la demande dans certains départements. Ainsi, en Vendée les demandes de prestations représentent 40% des demandes totales, 44% en Charente, 45% en Dordogne, 56% dans les Vosges, 61% dans les Alpes-Maritimes, et 74% dans le Jura. Cette plus forte proportion des demandes de prestations s'explique dans certains départements par l'insuffisance voire la quasi-absence de places d'hébergement à proposer par le 115. La mission d'écoute, d'information et d'orientation du 115 constitue une mission très importante des 115, particulièrement dans un contexte de pénurie de places.

Sans représenter une telle proportion, de nombreux départements enregistrent une augmentation importante des demandes de prestations entre décembre et janvier (multiplication de 2 à 4) : Bouches-du-Rhône, Hérault, Ille-et-Vilaine, Jura, Vosges, Ardennes, Rhône. En 2012, le constat était inverse : le rapport annuel du 115 pour 2012 montrait que les demandes de prestation augmentaient plus au printemps (suite aux fermetures des places temporaires), et en été (suite aux fermetures estivales), mais qu'elles baissaient au contraire pendant les mois d'hiver, une partie des besoins de première nécessité étant couverts dans les structures d'hébergement ouvertes en renfort.

NOMBRE DE DEMANDES D'HÉBERGEMENT



Près de 3 000 demandes d'hébergement supplémentaires ont été faites entre décembre 2013 et janvier 2014, soit une augmentation de 4% des demandes d'hébergement, alors que le nombre de personnes concernées a diminué de 1% sur la même période. En décembre 2013, 16 617 personnes ont fait une demande d'hébergement contre 16 424 en janvier 2014. Une partie de l'augmentation de l'activité du 115 est due à une répétition des demandes par les personnes. En moyenne, les personnes ont fait 4,4 demandes en janvier 2014, contre 4,1 demandes en décembre. Le défaut de solutions proposées aux personnes et/ou la durée courte des séjours qui leur sont attribués génèrent des demandes multiples : l'organisation du dispositif oblige les personnes à réitérer plusieurs fois leur demande, dans l'espoir de trouver une réponse.

Une hausse continue des demandes des personnes isolées

Parmi les demandes d'hébergement, les demandes des familles restent les plus nombreuses, cependant, ce sont les demandes des personnes isolées qui augmentent le plus. En janvier 2014, 47 % des demandes émanent des familles et 45 % des personnes isolées (dont 36 % des hommes seuls). L'écart entre ces deux publics a donc tendance à se resserrer par rapport à décembre 2013 (48 % des demandes étaient faites par des familles contre 43 % par des personnes isolées).

NOMBRE DE DEMANDES D'HÉBERGEMENT DES PERSONNES ISOLÉES

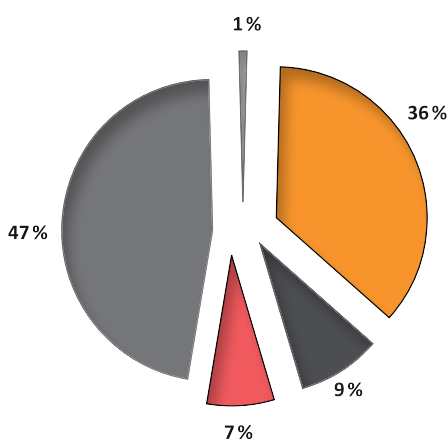


Les demandes des personnes isolées ont augmenté de 8 %, entre décembre et janvier, quand celles des familles restent stables (+ 1 %). L'augmentation des demandes des personnes isolées correspond à une augmentation tant des demandes des hommes seuls (+ 7 %), que des demandes des femmes seules (+ 11 %).

Les demandes des femmes seules sont passées de 5 563 demandes en décembre 2013 à 6 195 demandes en janvier 2014. Cette hausse s'explique par une augmentation du nombre de femmes seules ayant sollicité le 115 entre décembre 2013 et janvier 2014.

Les femmes seules sont passées de 1 665 à 1 723, soit une augmentation de 3 %, quand le nombre d'hommes seuls a augmenté de 1 % et le nombre de familles a diminué de 3 %. Cette modification du type de public appelant le 115 semble structurelle, puisque par rapport à janvier 2013, le nombre de femmes seules a augmenté de 4 %, faisant ainsi augmenter leur nombre de demandes d'hébergement de 14 %, alors que sur la même période, le nombre d'hommes seuls a diminué de 3 % et les familles de 1 %.

RÉPARTITION DES DEMANDES D'HÉBERGEMENT SELON LA COMPOSITION FAMILIALE - JANVIER 2014 (%)



Champ : N= 71 744

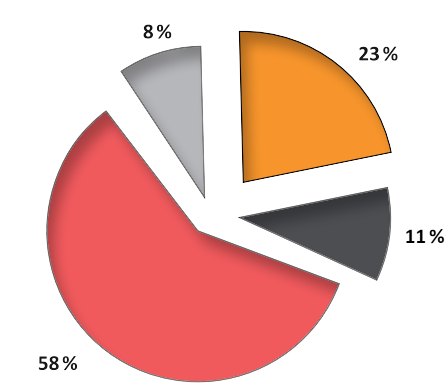
- Hommes seuls
- Femmes seules
- Couples sans enfant
- Personnes en famille
- Groupes d'adultes sans enfant

Concernant les personnes qui ont sollicité le 115 en janvier 2014, le nombre d'hommes seuls et de familles est similaire (6 784 contre 6 748), mais les familles réitèrent davantage leur demande au cours du mois, d'où le plus fort nombre de demandes d'hébergement (5 demandes en moyenne pour les familles contre 3,8 pour les hommes seuls).

Les demandes des ressortissants communautaires en forte hausse

Si l'on s'intéresse à la nationalité des personnes ayant fait appel au dispositif d'urgence en janvier 2014, on constate que 58 % des demandes d'hébergement émanent de personnes extra-communautaires, 23 % de personnes de nationalité française, et 11 % de personnes issues de pays de l'Union européenne. A noter que pour 8 % des demandes la nationalité de la personne reste inconnue, aucune information n'étant obligatoire à la saisie.

RÉPARTITION DES DEMANDES D'HÉBERGEMENT SELON LA NATIONALITÉ - JANVIER 2014 (%)



Champ : N= 71 744

- Française
- Union européenne
- Hors Union européenne
- INR

Les demandes des migrants marquent une forte augmentation par rapport à décembre 2013 (+ 5 %) et janvier 2013 (+ 18 %). Cette hausse est principalement due à l'augmentation des demandes des personnes issues de pays de l'Union européenne (+ 20 % depuis décembre 2013 et + 50 % depuis janvier 2013). Cette augmentation correspond à la hausse du nombre de personnes originaires de l'Union européenne qui ont sollicité le 115 : + 27 % par rapport à janvier 2013 (environ 350 personnes supplémentaires), + 9 % par rapport à décembre 2013 (140 personnes supplémentaires). Cette évolution structurelle des demandes des ressortissants communautaires est également induite par la hausse du nombre moyen de demandes faites au cours du mois par ces personnes, passant de 4,1 demandes en janvier 2013 à 4,9 demandes en janvier 2014 (+ 20 %).

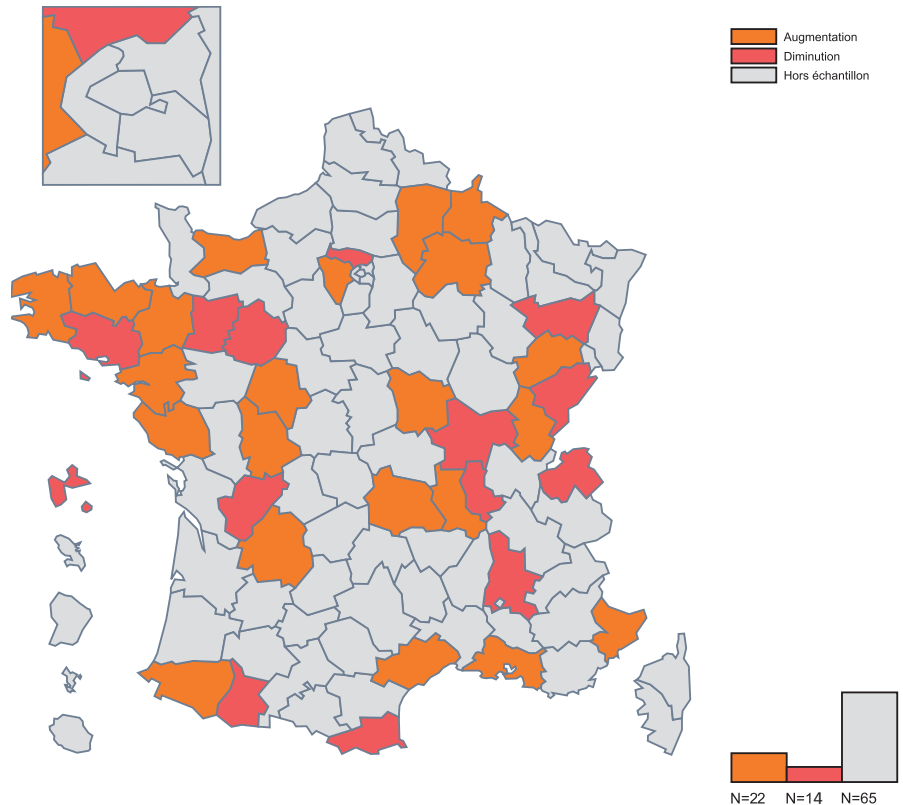
À chaque territoire sa situation

ÉVOLUTION DES DEMANDES D'HÉBERGEMENT ENTRE DÉCEMBRE 2013 ET JANVIER 2014

Si dans l'ensemble on observe globalement une augmentation du nombre de demandes d'hébergement entre les mois de décembre 2013 et janvier 2014 (+ 4 %), la situation est très variable selon les territoires. Ainsi, depuis le mois dernier :

- **22 départements ont connu une augmentation du nombre de demandes d'hébergement allant de 1% à 61%.** De la plus faible hausse à la plus forte, les départements sont les suivants : Nièvre, Hérault, Bouches-du-Rhône, Loire-Atlantique, Calvados, Vienne, Yvelines, Côtes-d'Armor, Ille-et-Vilaine, Puy-de-Dôme, Jura, Haute-Saône, Marne, Ardennes, Aisne, Pyrénées-Atlantiques, Finistère, Indre-et-Loire, Vendée, Dordogne, Alpes-Maritimes et Loire ;
- **à l'inverse, les autres départements ont vu le nombre de demandes d'hébergement diminuer, entre -1% et -76%.** De la plus petite baisse à la plus forte, les départements sont les suivants : Pyrénées-Orientales, Mayenne, Val-d'Oise, Morbihan, Rhône, Drôme, Charente, Saône-et-Loire, Sarthe, Doubs, Vosges, Haute-Savoie, Guadeloupe et Hautes-Pyrénées.

Cette diversification des évolutions ne dépend pas du volume de demandes d'hébergement du territoire ou de la situation de tension du département : la situation est disparate. Ainsi, parmi les territoires qui cumulent moins de 200 demandes d'hébergement dans le mois, certains connaissent une augmentation du nombre de demandes (Hérault, Jura, Haute-Saône, et Alpes-Maritimes), alors que d'autres montrent une diminution (Vosges, Guadeloupe et Hautes-Pyrénées). De même, parmi les départements plus en tension, certains marquent une augmentation (Bouches-du-Rhône, Loire-Atlantique, et Loire), alors que le nombre de demandes diminuent dans le Val-d'Oise et le Rhône.



Les demandes faites au 115 de Paris

En janvier 2014, le 115 de Paris a enregistré 16 700 demandes en journée et 8 127 demandes en soirée. **Par rapport à décembre, on observe une légère diminution des demandes en journée (-1%), et une augmentation des demandes la nuit (+3%).** Le nombre d'appels reçus a augmenté de 6% entre décembre et janvier : la baisse de l'activité en journée s'explique par une baisse de la prise d'appels par les écoutants 115.

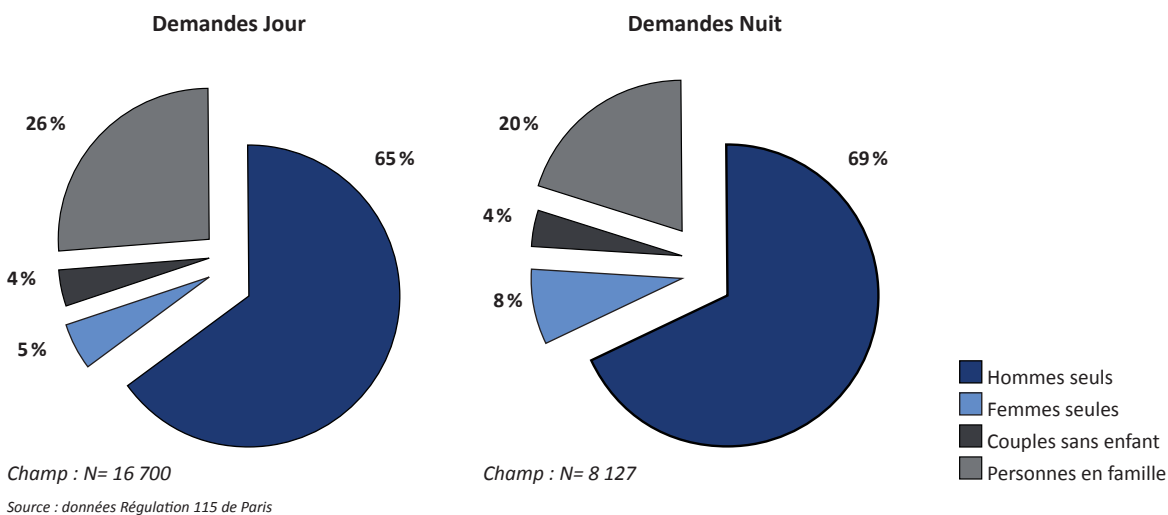
Contrairement aux 37 départements du baromètre, **la majorité des demandes en journée est faite par les hommes seuls (65%),** contre 5% par des femmes seules, 4% par des couples sans enfant et 26% par des

personnes en famille. Les demandes des hommes seuls et des couples marquent une baisse par rapport au mois de décembre (respectivement -4% et -16%), alors que les demandes des familles repartent à la hausse (+11%). **Sur l'activité de nuit, on constate en janvier une augmentation des demandes des femmes seules (+24%) par rapport au mois de décembre.** Elles représentent 8% des demandes totales, contre 5% en journée.

Au regard de l'analyse des demandes selon la nationalité des demandeurs, les constats sont les mêmes que dans les 37 départements du baromètre. Les demandes sont faites majoritairement par

des personnes extra-communautaires (72%), à 8% par des personnes de l'UE et 11% pour des personnes de nationalité française. Pour 9% des demandes, l'information n'a pas été renseignée. Concernant les données d'activité enregistrées **la nuit, on constate une sollicitation plus forte qu'en journée des personnes de nationalité française (27%) et des ressortissants communautaires (13%)** et moindre des extra-communautaires (46% versus 72% en journée). **Les demandes des ressortissants communautaires poursuivent leur progression, comme dans les 37 départements (+8% la nuit par rapport à décembre).**

RÉPARTITION DES DEMANDES D'HÉBERGEMENT SELON LA COMPOSITION FAMILIALE - DONNÉES DE FLUX - JOUR ET NUIT - JANVIER 2014 (%)



Les réponses au 115

Une amélioration des attributions

NOMBRE D'ATTRIBUTIONS



L'augmentation du nombre d'attributions constatée entre novembre et décembre 2013 se poursuit en janvier 2014. Ainsi, 42 % des demandes d'hébergement ont donné lieu à une attribution de place contre 39 % le mois précédent. Les personnes qui ont sollicité le 115 ont pu bénéficier d'une plus forte prise en charge avec plus de 3 000 nuitées supplémentaires entre décembre et janvier.

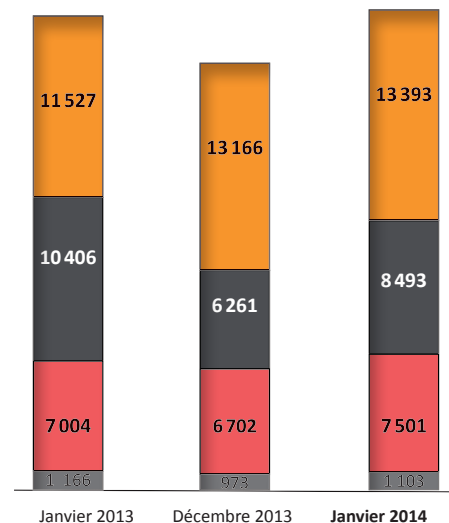
Ces attributions supplémentaires (+13 %) ont permis d'héberger plus de personnes au cours du mois comparativement au mois de décembre. Ainsi, parmi les 16 424 personnes qui ont sollicité le 115, 5 027 ont pu être hébergées à chaque fois (contre 4 921 en décembre, soit 2 % d'amélioration). Le nombre de personnes jamais hébergées a également baissé (-2,4 %). Il demeure cependant trop important : 7 020 personnes se sont vues opposer un refus systématique à leurs différentes demandes. Pour les 4 377 autres personnes, elles ont subi une alternance de l'aide avec un hébergement au moins une fois au cours du mois suite à leurs diverses demandes.

L'effet de l'ouverture de places temporaires hivernales et de nuitées hôtelières

L'ouverture de places temporaires se poursuit en janvier 2014, et explique l'amélioration des réponses apportées aux appelants. Ainsi, sur les 30 490 hébergements attribués en janvier 2014 :

- 28 % l'ont été dans des structures temporaires (soit 8 493 attributions). Les orientations vers les structures temporaires marquent une hausse de 36 % (2 200 places attribuées supplémentaires) mais pas sur tous les territoires. **L'ouverture des places hivernales ne s'est pas faite dans tous les départements, la logique du thermomètre demeure avec un niveau de mobilisation des places hivernales qui dépend toujours de la dégradation des températures.** Par rapport à la même période l'année dernière, les attributions en places temporaires sont en nombre plus restreint. En janvier 2013, 10 406 attributions avaient été faites vers des places temporaires, soit une diminution de 18 % entre janvier 2013 et janvier 2014 ;
- 25 % vers des nuitées hôtelières. **Les orientations vers l'hôtel ont également été renforcées depuis le mois dernier (+12 %)**, avec 800 attributions supplémentaires. En décembre 2013, 6 702 places avaient été attribuées à l'hôtel contre 7 501 en janvier 2014 ;
- 44 % vers des centres d'hébergement, orientations les plus nombreuses avec 13 393 orientations en janvier 2014. Les orientations vers ces places ont fortement augmenté depuis janvier 2013 (+16 %), passant de 11 527 places à 13 393, effet des augmentations de places d'urgence sur les territoires suites aux 7 000 pérennisations.

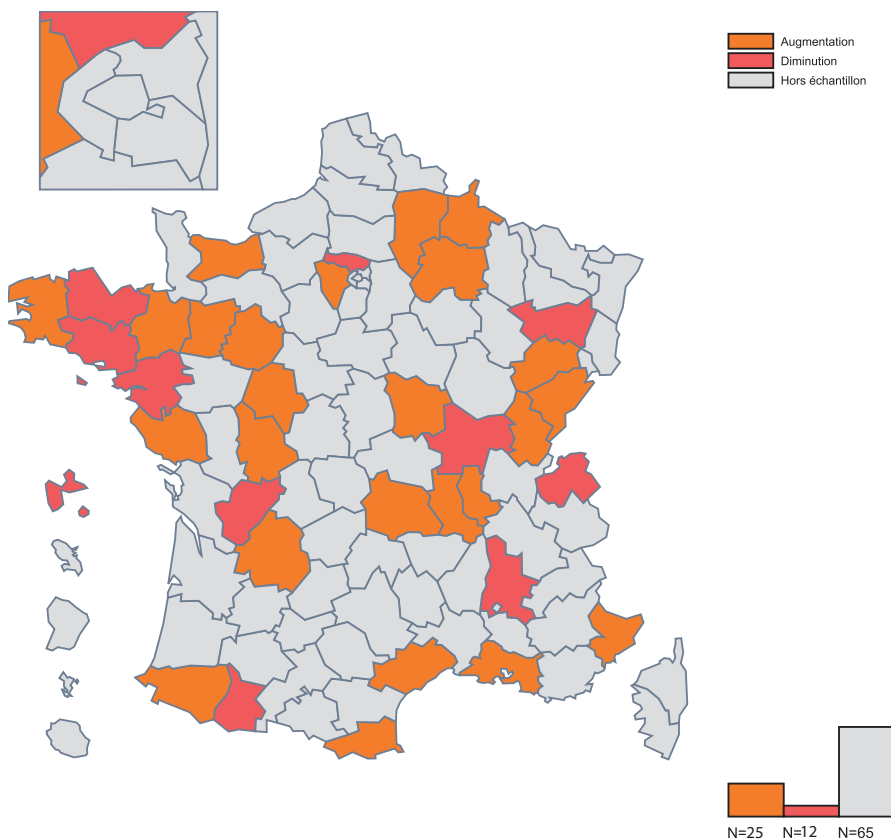
ÉVOLUTION DES TYPES D'HÉBERGEMENTS ATTRIBUÉS (EFFECTIF)



Champ : janvier 2013 : N=30 103 / décembre 2013 : N=27 102 / janvier 2014 : N=30 490

- Hébergement d'urgence
- Hébergement d'urgence places hivernales
- Hôtel
- Autre

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ATTRIBUTIONS ENTRE DÉCEMBRE 2013 ET JANVIER 2014



Cette amélioration des réponses n'est cependant pas généralisée, et varie fortement selon les territoires.

Dans 25 départements, une hausse des attributions est enregistrée, allant de 1% à 92%. Par ordre croissant, les départements sont les suivants : Nièvre, Mayenne, Bouches-du-Rhône, Yvelines, Doubs, Calvados, Pyrénées-Orientales, Sarthe, Puy-de-Dôme, Rhône, Marne, Vienne, Haute-Saône, Ardennes, Indre-et-Loire, Ile-et-Vilaine, Dordogne, Aisne, Hérault, Jura, Finistère, Pyrénées-Atlantiques, Vendée, Alpes-Maritimes et Loire. Dans les quatre derniers départements cités, cette amélioration est particulièrement marquée, puisque le nombre d'attributions a augmenté de plus 40% entre décembre 2013 et janvier 2014.

Cette amélioration des orientations provient principalement de l'ouverture de places temporaires d'urgence. Ainsi, alors qu'en décembre 2013, 23% des orientations étaient faites vers des places hivernales, ce sont 28% des attributions qui en bénéficient en janvier 2014. **Pour certains départements l'orientation vers les places temporaires d'urgence constitue plus de 50% de leurs attributions (de 51% à 67% des attributions)** Par ordre croissant, les départements sont les suivants : Indre-et-Loire, Pyrénées-Atlantiques, Yvelines, Haute-Savoie, Morbihan, Rhône, Loire et Hautes-Pyrénées. **L'amélioration des réponses est également due, dans une moindre mesure, à l'attribution d'un plus grand nombre de nuitées hôtelières (+12% entre décembre 2013 et janvier 2014).** Pour trois départements cette solution constitue plus de 70% des orientations : Finistère, Val-d'Oise et Aisne.

À l'inverse, les autres départements ont diminué leur nombre d'attributions entre décembre 2013 et janvier 2014, diminution allant de -1% à -83%. De la plus faible baisse à la plus forte, les départements sont les suivants : Val-d'Oise, Drôme, Saône-et-Loire, Côtes-d'Armor, Loire-Atlantique, Charente, Vosges, Guadeloupe, Haute-Savoie, Morbihan, Hautes-Pyrénées.

Mais une amélioration qui reste insuffisante : 58 % des demandes d'hébergement restent insatisfaites

Alors que le taux de non-attribution était de 61 % en décembre 2013, il est de 58 % en janvier 2014.

NOMBRE DE NON-ATTRIBUTIONS



Cependant, malgré cette légère amélioration, le constat demeure : la persistance d'un trop grand nombre de réponses négatives aux demandes d'hébergement faute de places ouvertes et adaptées pour répondre aux besoins toujours grandissant.

L'analyse rétrospective par rapport à janvier 2013, montre une dégradation structurelle des réponses du 115, avec une augmentation du nombre de non-attributions de 11 % en un an, passant ainsi d'un taux de non-attributions de 55 % en janvier 2013 à 58 % en janvier 2014.

RÉPARTITION DES RÉPONSES AUX DEMANDES D'HÉBERGEMENT

| | Janvier 2013 | Décembre 2013 | Janvier 2014 |
|----------------------------------|--------------|---------------|--------------|
| Nombre de demandes d'hébergement | 67 389 | 68 901 | 71 744 |
| dont % d'attributions | 45 | 39 | 42 |
| dont % de non-attributions | 55 | 61 | 58 |

Parmi les 16 424 personnes qui ont sollicité le 115 en janvier 2013, 43 % n'ont jamais été hébergées suite à leurs diverses demandes, soit 7 020 personnes auxquelles le 115 n'a pu apporter de solution. En termes de personnes, la situation s'est légèrement améliorée depuis décembre 2013 puisque 170 personnes en moins n'ont jamais pu être hébergées (soit -2,4 %). Cependant, le nombre d'appelants ayant lui aussi diminué, proportionnellement la situation est restée identique : 43 % des personnes n'avaient également obtenu aucune réponse positive en décembre 2013, quel que soit le nombre de demandes qu'elles aient pu faire au cours du mois.

Un manque de places disponibles toujours en cause

L'absence de places disponibles demeure la raison principale des demandes d'hébergement non satisfaites : 74 % des non-attributions l'ont été pour ce motif.

NOMBRE DE NON-ATTRIBUTIONS POUR ABSENCE DE PLACES DISPONIBLES



Par rapport au mois dernier, le nombre de refus pour absence de places disponibles a diminué de 3 %.

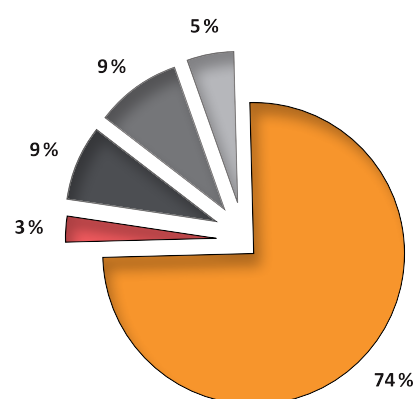
L'analyse rétrospective montre par contre que le nombre de refus pour absence de places disponibles a augmenté de 24 % depuis janvier 2013, passant ainsi la proportion de non-attributions pour absence de places disponibles de 66 % en janvier 2013 à 74 % en janvier 2014.

Dans les 37 départements étudiés dans le baromètre, l'absence de places disponibles explique :

- entre 40 % et 75 % des demandes n'ayant pas donné lieu à un hébergement dans 8 départements. Par ordre croissant, les départements sont les suivants : Vienne, Dordogne, Hérault, Vendée, Doubs, Sarthe, Mayenne, et Ille-et-Vilaine ;
- entre 76 % et 96 % des non-attributions dans 8 départements : Puy-de-Dôme, Hautes-Pyrénées, Indre-et-Loire, Morbihan, Marne, Loire-Atlantique, Val-d'Oise et Rhône.

Outre l'absence de places disponibles, les non-attributions peuvent être dues au non rappel de la personne (9 %), à une fin de prise en charge (9 %) ainsi qu'au refus de l'utilisateur des orientations proposées (3 %) ou refus de la structure d'accueillir la personne orientée (0,2 %).

RÉPARTITION DES DEMANDES N'AYANT PAS DONNÉ LIEU À UN HÉBERGEMENT SELON LES MOTIFS - JANVIER 2014 (%)



Champ : N= 41 254

- Absence de places disponibles
- Refus de l'utilisateur
- L'usager n'a pas rappelé
- Fin de prise en charge
- Autre

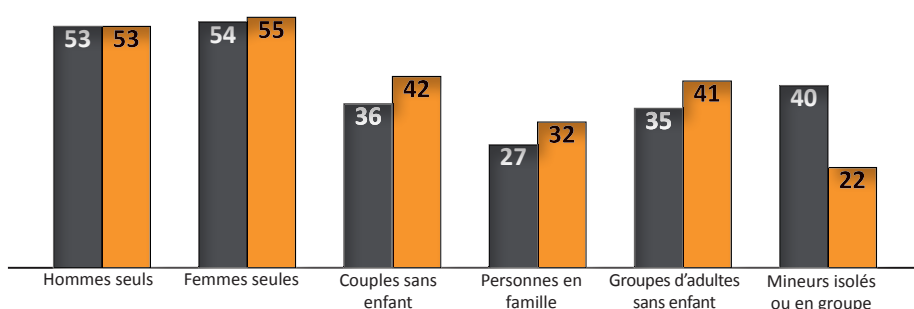
Toujours plus de difficultés pour les familles et les personnes de nationalité étrangère pour trouver un hébergement

Les familles demeurent celles qui trouvent le moins de solutions. Alors que 53 % des demandes des hommes seuls et 55 % de celles des femmes seules ont donné lieu à une attribution de place, seuls 32 % des demandes des familles ont pu être satisfaites.

L'amélioration des attributions entre décembre 2013 et janvier 2014 a permis de trouver une solution à 1 750 demandes supplémentaires. Le taux d'attribution des familles est ainsi passé de 27 % à 32 %. **Les familles sont les plus touchées par l'absence de places disponibles : 87% des demandes des familles contre 53% de celles des hommes seuls et 62% de celles des femmes seules. Les demandes des familles sont majoritairement orientées vers les hôtels (52% contre 8% des demandes des hommes seuls et 16% des demandes des femmes seules), solution coûteuse, mobilisée encore fortement malgré les orientations du Gouvernement. La tendance est même à la hausse, par rapport au mois dernier (+8%) et à l'année dernière à la même période : en janvier 2013, 47% des demandes des familles étaient orientées vers l'hôtel contre 52% en janvier 2014.**

Le taux d'attribution des places d'hébergement est à mettre au regard de la durée des séjours attribués. **Ainsi, les personnes en famille sont celles qui pâtissent du taux d'attribution le plus faible (32%), mais bénéficient des plus longs séjours.** En effet, alors que 60% des séjours attribués aux personnes en famille sont de plus d'une nuit, c'est le cas de 37% des séjours des hommes seuls et de 35% des séjours des femmes seules.

ÉVOLUTION DES DEMANDES AYANT DONNÉ LIEU À UN HÉBERGEMENT SELON LA COMPOSITION DU MÉNAGE (%)

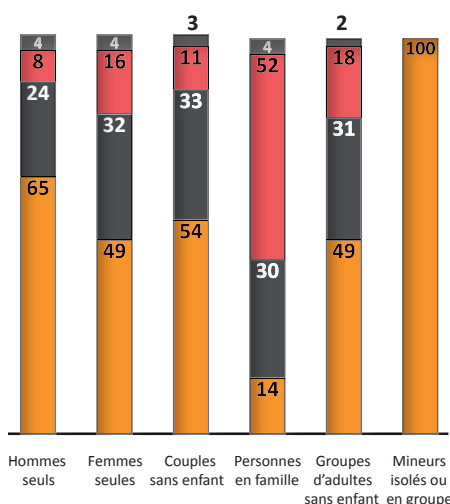


Champ : Décembre 2013 : N=27 102 ; Janvier 2014 : N=30 490

Janvier 2014
Décembre 2013

Les centres d'hébergement d'urgence bénéficient majoritairement aux hommes seuls (65% de leurs demandes ont été orientées vers un CHU contre 49% de celles des femmes seules, et 14% de celles des familles). Les places temporaires hivernales sont par contre réparties de manière relativement similaire entre les différents publics : 24% des demandes des hommes seuls, 32% de celles des femmes seules, 33% de celles des couples sans enfant et 30% des demandes des familles.

TAUX D'ATTRIBUTION SELON LE TYPE D'HÉBERGEMENT ET LA COMPOSITION FAMILIALE - JANVIER 2014 (%)

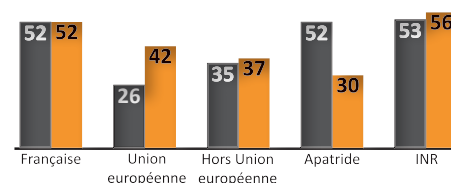


Champ : N=30 490

Hébergement d'urgence
Hébergement d'urgence places hivernales
Hôtel
Autre

En janvier 2014, les demandes d'hébergement des personnes de nationalité étrangère restent celles qui obtiennent le moins de solutions. Alors que 52% des demandes des personnes de nationalité française ont pu être orientées vers un hébergement, c'est le cas de 42% des demandes des personnes issues de pays de l'Union européenne et de 37% des demandes des personnes extra-communautaires.

TAUX D'ATTRIBUTION SELON LA NATIONALITÉ - (%)



Champ : Décembre 2013 : N=27 102 ; Janvier 2014 : N=30 490

Janvier 2014
Décembre 2013

Toutefois, alors que le taux d'attribution des personnes de nationalité française est resté stable entre décembre 2013 et janvier 2014, l'amélioration des attributions a bénéficié aux personnes issues de pays de l'Union européenne avec un doublement des orientations, qui sont passées de 1 700 en décembre 2013 à 3 350 en janvier 2014. Le taux d'attribution des personnes extra-communautaires marque également une progression, plus légère, passant de 35% à 37%.

L'amélioration des orientations des personnes communautaires est due principalement à l'ouverture des places hivernales, puisque 60% de leurs demandes ont trouvé une solution dans ces structures, contre 20% des demandes des personnes extra-communautaires et 25% des demandes des personnes de nationalité française. Les personnes extra-communautaires sont majoritairement hébergées dans des centres d'hébergement d'urgence (40% de leurs demandes y sont orientées) et à l'hôtel (31%).

Les réponses du 115 de Paris

En janvier 2014, 59 % de demandes effectuées ont donné lieu à un hébergement en journée (65% pour celles de nuit) à Paris, contre seulement 42% sur les 37 départements.

Les ouvertures de places supplémentaires¹ depuis novembre ont permis d'augmenter les attributions en décembre (+3% la nuit et +35% la nuit). L'amélioration se poursuit en janvier 2014, de manière plus légère : +2% d'attributions en journée et +4% la nuit. En janvier, 1 031 places supplémentaires en places d'hébergement d'urgence ont été mises à disposition depuis novembre, soit en continu (923 places) soit ponctuellement (108 places de mises à l'abri).

En journée au mois de janvier, 88% des attributions se sont faites en Centre d'hébergement d'urgence (CHU), 12% vers des nuitées hôtelières et moins de 1% correspondent à des orientations en Lits halte soins santé (LHSS). Le soir, le recours aux nuitées d'hôtel est plus fort qu'en journée (17% versus 12%), car la tension sur le pôle famille et le dispositif hôtelier a tendance à déplacer une partie de l'activité d'attribution des nuitées hôtelières après 19h, heure à partir de laquelle l'activité du 115 de Paris passe de jour à nuit.

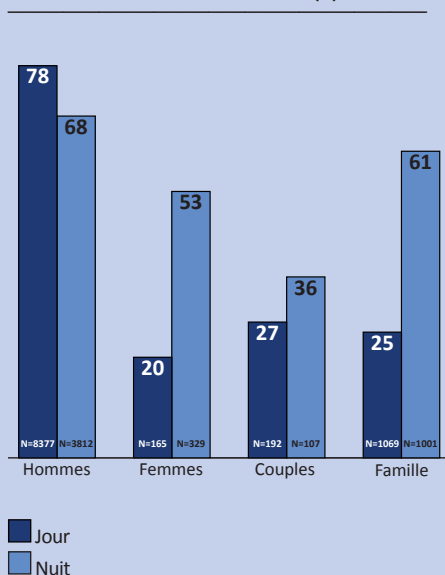
Les attributions bénéficient en majorité aux hommes seuls en journée. Parmi l'ensemble de leurs demandes, les hommes ont eu à 78% une attribution quand les demandes faites par les femmes seules ont eu un taux de réponse positive de 20%, les couples 27% et les familles 25%. Les attributions pour les familles en journée ont augmenté de 17% par rapport au mois dernier. L'augmentation des hébergements

¹ À Paris, 844 places d'hébergement d'urgence ont été mises à disposition depuis novembre, soit en continu (573 places pour des personnes isolées, 103 pour des familles) soit ponctuellement (150 places en gymnase et 18 en abri de nuit, pour les personnes isolées).

de personnes en famille est liée pour une partie à une meilleure fluidité induite par l'ouverture de CHU dédiés jusqu'au 31 mars, mais en majorité aux capacités hôtelières trouvées par le Pôle d'hébergement et de réservation hôtelière (PHRH), qui ont permis de satisfaire 4% de demandes supplémentaires en janvier.

La nuit, les demandes des familles, des couples et des femmes ont plus de réponses positives qu'en journée. Ainsi 53% des demandes faites par les femmes ont été satisfaites la nuit, et 61% pour les demandes des personnes en famille. La nuit, les attributions des femmes seules marquent une amélioration par rapport à décembre (+26%).

TAUX D'ATTRIBUTION SELON LES PUBLICS (%)



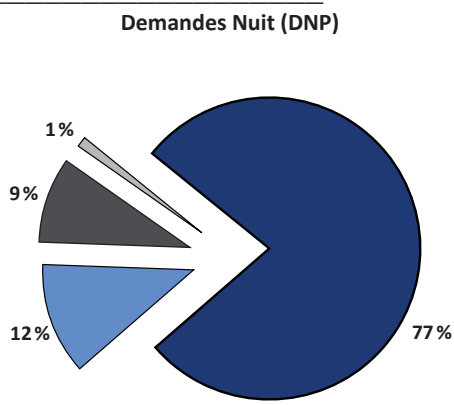
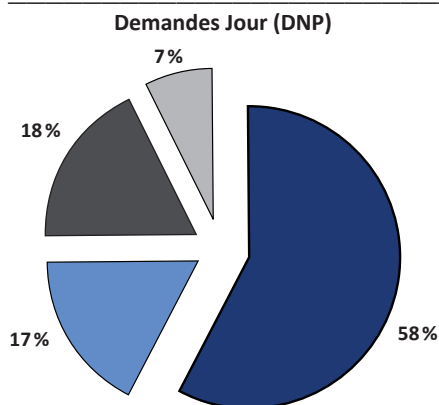
Le 115 de Paris assume aussi la gestion quotidienne d'un important volume de nuitées, dites « en report » : les personnes bénéficiant de plusieurs nuitées d'affilée n'ont pas à rappeler le 115 chaque jour pour toute la durée de l'hébergement proposé lors de l'appel initial.

Pour le mois de janvier 2014, 344 246 nuitées ont été attribuées par le 115 de Paris en journée, soit 3% de nuitées supplémentaires par rapport à décembre (et +3% la nuit). Ces données sur l'activité globale permettent de mettre en perspective les répartitions des profils puisque l'on voit que ce sont les familles qui sont majoritairement hébergées le jour, et que ces hébergements sont à 85% des nuitées hôtelières.

Si les attributions progressent, 41% des demandes au mois de janvier 2014 n'ont pas donné lieu à un hébergement en journée (35% la nuit). L'essentiel de ces non-attributions correspond à des demandes non pourvues faute de places disponibles (29%), même si celles-ci marquent une forte baisse par rapport aux mois précédents du fait de la mobilisation des places supplémentaires (-22% en journée par rapport à décembre, et -7% la nuit). Autre motif important de non-attribution, les demandes émanant de personnes ne relevant pas du 115 de Paris correspondent en janvier à 22% des non-attributions. Parmi les autres motifs de non-attributions, 8% donnent lieu à une orientation vers un partenaire, 12% à une orientation autre (demandes particulières des appelants, personnes déjà orientées qui rappellent, etc), 9% sont des fins de prise en charge liées à des non présentations, des familles parties, etc. Les orientations vers les partenaires ont augmenté en janvier, liées à la forte activité du pôle familles qui oriente celles-ci vers les plateformes adéquates.

Parmi les demandes non pourvues (DNP) faute de places disponibles en journée, les demandes des hommes seuls sont celles qui ont la majorité des DNP (58%) – conséquence du poids que les hommes représentent dans l'effectif total dans la sollicitation au 115.

RÉPARTITION DES DEMANDES NON-POURVUES - DONNÉES DE FLUX - JOUR ET NUIT - JANVIER 2014 (%)



Champ : N= 1 997

Source : données Régulation 115 de Paris

LA FNARS

Le siège national
Fédération nationale des associations
d'accueil et de réinsertion sociale
76 rue du Faubourg-Saint-Denis
75010 Paris
Email : fnars@fnars.org
Tél. : 01 48 01 82 00
Fax : 01 47 70 27 02
Site : www.fnars.org

Conception et réalisation du baromètre

Laura Charrier
Chargée de mission
« veille sociale et hébergement »
laura.charrier@fnars.org

Claire Sauvage
Chargée de mission
« études et statistiques »
claire.sauvage@fnars.org

Avec l'équipe du Samusocial de Paris

Contact presse

Céline Figuière
Responsable de la communication
celine.figuiere@fnars.org
01 48 01 82 06